

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026 A FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	30	33

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Philippe Jean, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. Alexandre Eche, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Stéphanie Chabbal ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Frédéric Ichard pouvoir à M. Jérôme Flament.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, M. Patrick Delaume, M. Jean-Pierre Vernhes, M. Laurent Deshayes, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier.

D108-2026 Adoption de la Charte documentaire du Réseau des Médiathèques de la 4C

Vu la Charte documentaire du Réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ;

Considérant que le Réseau des Médiathèques de la 4C constitue un service public culturel ayant pour mission de garantir l'accès de tous à la culture, à l'information, aux savoirs et aux loisirs ;

Considérant qu'il convient de formaliser les orientations générales relatives à la constitution, au développement, au renouvellement et à la valorisation des collections du réseau ;

Considérant que la Charte documentaire définit les principes de sélection, d'acquisition, d'exclusion, de conservation et d'élimination des documents, ainsi que les modalités de gestion des dons et suggestions d'achat ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

ADOpte la Charte documentaire du Réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse annexée à la présente délibération ;

APPROUVE les orientations de politique documentaire définies dans cette charte ;

AUTORISE la mise en œuvre de cette charte par les professionnels du Réseau des Médiathèques dans le respect des orientations validées par le Conseil communautaire ;

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

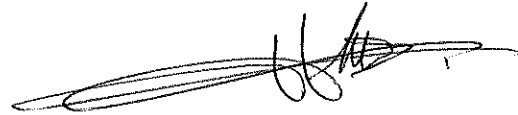
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Arielle BRUN

Le Président



Jérôme FLAMENT